

Val 2 Bad Vétérans

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

Le tournoi est autorisé sous le numéro (en cours) et sous le nom « Val 2 Bad Vétérans ».

1.1 Il se déroule les **samedi 14 et dimanche 15 Décembre** au **gymnase Lilandry, 1 Boulevard des Sports 77700 Bailly-Romainvilliers (7 terrains)**.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

1.4 Le GEO de la compétition est **François PONT-RIBEAU** et le Juge-Arbitre de la compétition est **Guillaume LE PENNEC**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

Le tournoi « Val 2 Bad Vétérans » est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs et joueuses licenciés à la Fédération française de Badminton

2.1 Tous les tableaux sont proposés dans les séries suivantes V1, V2-V3 et V4-V5 (de NC à R6).

2.2 Les Simples et Mixtes se joueront le samedi. Les Doubles se joueront le dimanche. **Les joueurs et joueuses ne pourront pas s'inscrire en Simple et en Mixte. Les seules associations possibles sont Simples et Doubles ou Doubles et Mixtes.**

2.3 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe, ou en une poule unique. Dans la mesure du possible l'organisation privilégiera 2 sortants par poule.

2.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.

2.5 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Article 3 : inscriptions

3.1 La date limite d'inscription est Jeudi 14 Novembre 2024. Les classements seront arrêtés à cette date.

3.2 La date du tirage au sort est fixée au 29 Novembre 2024.

3.3 L'inscription et le paiement est à effectuer directement via Badnet ou eBad.

3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard.

3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à 16€ pour 1 tableaux, et 22 € pour deux tableaux en Vétérans (2€ prélevés par la FFBaD).

3.6 Il n'y a pas de limite de surclassement de catégorie d'âge aussi bien en Simple qu'en Double et Mixte.

3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 (heure de convocation) à 23h et le dimanche 07h30 (heure de convocation) à 18h00.

Article 4 : forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « Val 2 Bad Vétérans » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par mail à l'organisateur dans les plus brefs délais à valdeuropebad@gmail.com. Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ; si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à

l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par mail à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel via Badnet aux joueurs et aux clubs. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **Babolat 2**.

5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.8 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.

Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains est compté let une fois au service et faute en jeu.

5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.12 La participation au tournoi « Val 2 Bad Vétérans » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.13 Tout joueurs participant au tournoi est susceptible d'être pris en photo pour diffusion sur les réseaux sociaux du club (facebook, instagram), et/ou le site internet du club, et/ou les bulletins d'informations de la mairie de Bailly-Romainvilliers et/ou de Val d'Europe Agglomération. En cas de refus il convient de prévenir l'organisation en amont, par mail à valdeuropebad@gmail.com.